

PROCES VERBAL DE MESURAGE

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars,

Je soussigné, Jean-Luc SPINNOY,
Géomètre Expert Immobilier, légalement admis et assermenté en qualité de Géomètre Expert Juré près le
tribunal de 1ère instance séant à Nivelles et inscrit au Conseil Fédéral des Géomètres-experts sous le
n°040232,
faisant élection de domicile au siège de la SPRL JLS CONCEPT, dont le siège social est établi à 5030
GEMBOUX, rue Emile Labarre, n°46, et le siège d'exploitation 5060 ARSIMONT, rue d'Auvelais, n°43b,

agissant à la requête de Monsieur Johan BAILY, se déclarant propriétaire,

déclare avoir procédé au mesurage, à la division, et à la délimitation d'un ensemble bâti sis sous la

Commune de SAMBREVILLE

4° DIVISION (jadis TAMINES)

à front de l'Avenue des Français, n°79 et 81,

Cadastré ou l'ayant été sous la section A – n°580R5, 580S5 et 580H6.

Lequel ensemble est divisé en deux lots, chacun figurant sous teinte jaune et verte au plan repris au verso, avec ses tenants et aboutissants, j'ai trouvé contenir en superficie:

LOT 1 – (teinte jaune) – n°580S5 et partie du n°580H6

1 A 84 CA (dont 1 A 06 CA issu du n°580H6)

UN ARE QUATRE-VINGT-QUATRE CENTIARES

LOT 2 – (teinte verte) – n°580R5 et partie du n°580H6

1 A 76 CA (dont 1 A 12 CA issu du n°580H6)

UN ARE SEPTANTE-SIX CENTIARES

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de mesurage à la date que dessus pour valoir ce que de droit.

J-Luc SPINNOY
Géomètre-Expert Immobilier

N.B.: les mentions cadastrales ainsi que les tenants et aboutissants sont donnés à titre indicatif.

Service Public
Fédéral
FINANCESDOCUMENTATION
PATRIMONIALE

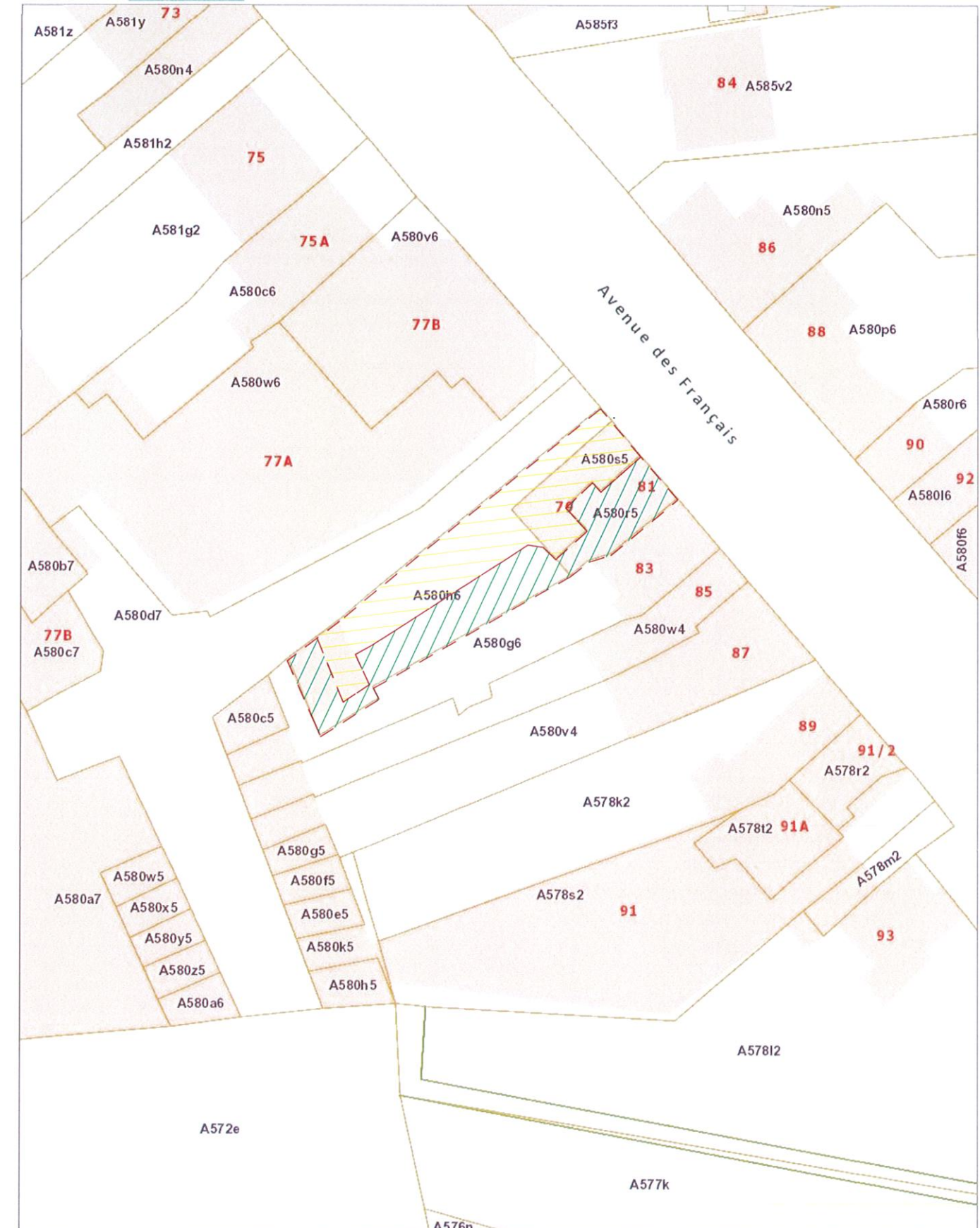
CROQUIS DE DIVISION

DE LA PARCELLE N°580H6

Situation la plus récente

Fait le 03/04/2023

Échelle : 1 : 500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bn- ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.

Commune de SAMBREVILLE

4° DIVISION (jadis TAMINES)

Section A du cadastre - parcelles n°580R5, 580S5 et 580H6

échelle: 1/200

VOIR PROCES-VERBAL ET CROQUIS DE DIVISION AU VERSO

NOTE DE SERVITUDE

Les eaux de toutes natures provenant de l'immeuble n°79 s'écoulent vers l'égoût public par un tuyau de grès traversant la cave du n°81, le long du pignon repris sous les numéros 313, 401, et 209.

L'alimentation en eau de l'immeuble n°79 se fait par une canalisation entrant par la cave à rue du n°81, mais dispose de son compteur personnel en site propre

Les gouttières de l'immeuble n°81 se jettent dans les descentes d'eaux pluviales communes avec le n°79 et récoltées en final par le tuyau de grès dont question ci-avant.

Légende

Code	Symbole
Borne ancienne Feno	
Façade mitoyen	
Point limite	
bord revêtement	
Bordure	
Clôture	
Filet d'eau	

cloison mitoyenne à construire entre 5,6,7 et 8

COMBLES

N°81

= 51 m²

COMBLES

N°79

= 31 m²

Tableau de coordonnées

Code	n°	X	Y
p-façade mitoyen	1	509.597	127.315
p-façade mitoyen	2	503.261	129.414
p-façade mitoyen	3	501.111	105.622
p-façade mitoyen	4	501.074	100.984
p-façade mitoyen	5	504.038	100.960
p-façade mitoyen	6	504.056	97.016
p-façade mitoyen	7	503.195	97.019
p-façade mitoyen	8	503.193	92.635
p-Limite non matérialisé	9	508.716	92.648
p-Limite non matérialisé	10	508.677	105.599
p-arête droite de la baie	11	502.342	105.617
p-façade bas	201	497.728	92.646
p-façade bas	209	507.267	92.626
p-façade bas	301	502.634	126.132
p-façade bas	302	509.392	124.061
p-façade bas	304	505.763	123.998
p-façade bas	305	506.094	125.072
p-façade bas	313	507.207	105.593
p-façade bas	319	498.441	105.623
p-mur bas	327	508.896	115.189
p-clôture treillis	331	503.398	106.539
p-Borne ancienne Feno	338	501.353	124.865
p-Borne ancienne Feno	344	502.254	124.646
p-façade bas	401	507.227	101.152
p-façade bas	406	497.693	101.229
p-façade bas	503	509.781	130.652
p-façade bas	505	503.871	132.607
p-Borne ancienne Feno	513	502.889	132.921

La limite reprise sous les numéros:

- 3,11,313,401,209,8 est matérialisée par les façades de l'immeuble 79
- 8,201 et 319,406 par les façades de l'immeuble 81
- 201,406 par l'axe mitoyen
- 8,7,6,5,4,3 par l'axe mitoyen
- 331,304 par l'axe clôture mitoyenne
- 319,344 par l'axe clôture mitoyenne
- 1,2 par l'axe mitoyen
- 302,1,503,505,2,301,305,304 par les façades garages
- 327,302 par la face muret
- 344,338,513 par des bornes Feno

Dressé par

JLS CONCEPT SPRL

Jean-Luc SPINNOY
Géomètre Expert Immobilier

Siège social: Rue E. Labarre, n°46
5030 ERNAGE (Gembloux)

Siège d'expl.: Rue d'Auvélais, n°43b
5060 ARSIMONT (Sambreville)

jeanlucspinnoy@gmail.com - 0476/845101

AVENUE DES FRANCAIS